



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Justice

Luxembourg, le <sup>15</sup> avril 2015  
Réf : QP-08/15

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation  
L-2450 Luxembourg

**Objet :** Question parlementaire n°990 du 13 mars 2015 de Madame la Députée  
Nancy ARENDT

Monsieur le Ministre,

Je vous prie de trouver en annexe notre réponse conjointe à la question parlementaire sous rubrique.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de croire en l'expression de mes sentiments très distingués.

Félix Braz  
Ministre de la Justice



Réponse commune de Monsieur le Ministre de la Justice Felix BRAZ et de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure Etienne SCHNEIDER à la question parlementaire n°990 du 13 mars 2015 de Madame la Députée Nancy ARENDT

La pédopornographie constitue un phénomène international. Le service de Police judiciaire n'est donc pas seulement amené à mener des enquêtes judiciaires nationales, mais donne également un appui lors de l'exécution de commissions rogatoires internationales. A l'heure actuelle 27 affaires judiciaires sont en cours avec une tendance croissante. Il échet de souligner que la majorité de dénonciations viennent de l'étranger.

L'évolution permanente des affaires en cours nécessite dès lors une adaptation des moyens et une priorisation des affaires.

Le service de Police judiciaire ne dispose pas des logiciels spécifiques de détection. Cependant les services de Police disposent d'un programme informatique performant permettant d'isoler les images à caractère pédopornographique. Il va sans dire que la progression incessante des moyens d'internet nécessite une adaptation permanente des enquêteurs aux médias informatiques.

Tout ordinateur saisi est analysé par le service compétent et l'extraction de toutes les données informatiques ainsi que l'expertise prennent entre 4 et 6 mois. Les délais d'enquêtes varient selon le volume de données saisies.

Le Gouvernement n'a pas connaissance d'études scientifiques qui établiraient une corrélation entre la prostitution et la pédopornographie.